



Le Prix

Gestion des actifs municipaux

Le prix Gestion des actifs municipaux, créé en 2019 par l'Association des ingénieurs municipaux du Québec (AIMQ), est décerné annuellement à une municipalité pour souligner son travail remarquable à la saine gestion de ses actifs, inspirée par les meilleures pratiques.



Association
des ingénieurs municipaux
du Québec



Prix Gestion des actifs municipaux

Formulaire de mise en candidature

Nom de la municipalité :

Adresse de la municipalité :

Signataire autorisé :

Titre :

Nom du signataire :

Numéro de téléphone :

Adresse courriel :

Personne-ressource :

Titre :

Nom de la personne :

Numéro de téléphone :

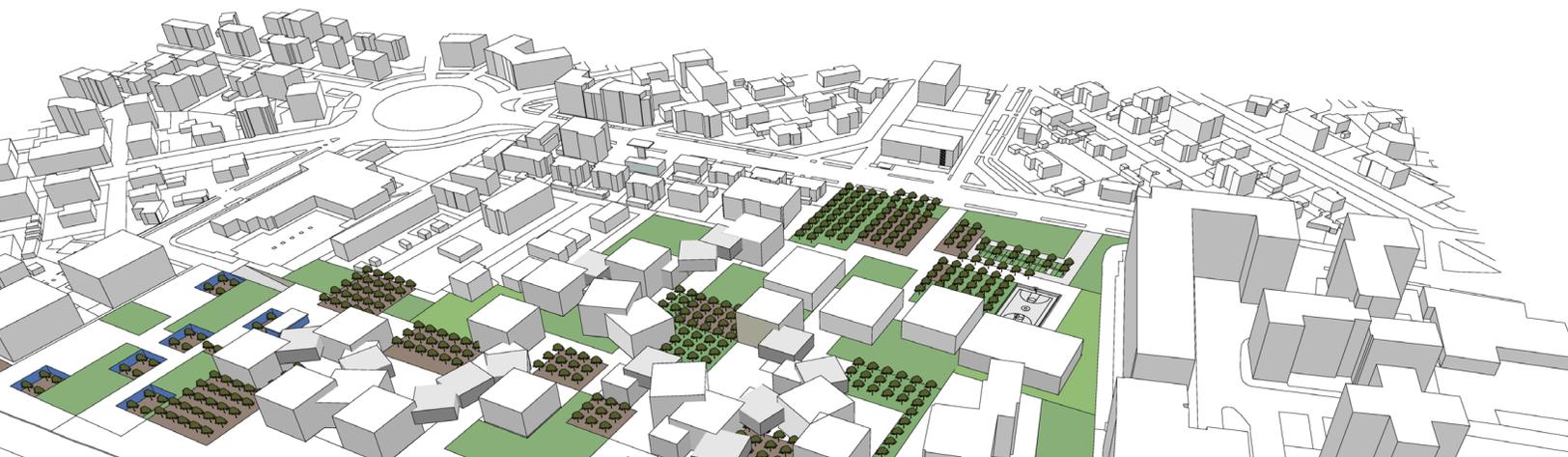
Adresse courriel :

Titre de la démarche :



Critère - Démarche en gestion des actifs (25%)

- *Décrivez la démarche que vous avez implantée en gestion des actifs et comment cette démarche contribue à la saine gestion des actifs de votre municipalité (400 mots maximum)*



Critère - Évolution dans la gestion des actifs (25%)

- *Décrivez en quoi la démarche a modifié votre manière de gérer les actifs dans votre municipalité (250 mots maximum)*



Critère - Implication des services de la municipalité (25%)

- *Décrivez dans quelle mesure les ressources des divers services de la municipalité ont été mis à contribution dans la démarche de gestion des actifs (250 mots maximum)*



Critère - Innovation des pratiques de gestion des actifs (15%)

- *Décrivez quels sont les aspects originaux et innovateurs de votre démarche (250 mots maximum)*

